



Relevé de décisions

Contrat pour une gestion durable du val d' Allier alluvial Comité de pilotage - Mardi 31 janvier 2017

Durée : 10h - 12h30 Lieu : Hôtel de Région, Clermont-Ferrand

Rédigé le 20/02/2017 par Amandine DEGUILHEM et Gisèle CHARDON

Participants

- Agence de l'eau Loire-Bretagne Olivier SIMEON
- Agence Française pour la Biodiversité Bruno LE CHEVILLIER / Catherine BRUGEL
- SAGE Allier aval Margaux CLAIN
- Chambre d'agriculture de l'Allier Nicolas BONNEFOUS / Catherine BRENON
- Communauté d'Agglomération de Moulins Françoise DE CHACATON / Sylvain DURIX
- Communauté d'Agglomération Vichy Communauté Joseph KUCHNA /Mathieu BOISSEAU Mariel FONTVERNE / Claire VIALLEFONT
- Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire Philippe GODARD
- Conseil départemental de Haute-Loire Catherine ESPERET
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme Gilles ACHARD / Emmanuelle TEXIER
- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes Bérengère CALENTIER
- Conservatoire botanique national du Massif central Nicolas GUILLERME
- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier Estelle COURNEZ / Violaine LAUCOIN
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne Julien SAILLARD / Pierre MOSSANT
- Direction Départementale des Territoires de l'Allier Emmanuel PITALOT
- Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire Jean-Marc REVEILLIEZ
- Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme Audrey NADALLE
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne -Dominique BARTHELEMY
- Etablissement public Loire Jocelyne BOUQUET / Benoît ROSSIGNOL Amandine DEGUILHEM / Gisèle CHARDON
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme - Guy GODET
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Jean-Christophe GIGAULT / Charline GIRAUD
- Syndicat intercommunal de Chadieu Henri SAUZEDDE /Anne-Gaëlle TOUMINET (SMVVA)
- Syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagements Touristiques Jean-Pierre BUCHE / Emilie MASIERI





Partenaires excusés

- Agence Française pour la Biodiversité Délégation Inter-Régionale Bourgogne,
 Franche-Comté
- SAGE Allier aval Bernard SAUVADE
- Conseil régional du Centre Val de Loire
- Conseil régional de Bourgogne Franche Comté
- Conseil départemental de l'Allier
- Conseil départemental du Cher
- Conseil départemental de la Nièvre
- Chambre d'agriculture du Cher
- Chambre d'agriculture de la Nièvre

Déroulement de la réunion

La séance est ouverte par Jocelyne BOUQUET, Conseillère Départementale du Puy-de-Dôme et déléguée au sein de l'Etablissement public Loire. Après s'être présentée et avoir témoigné de son intérêt pour la rivière Allier et pour le contrat territorial qui lui est dédié, Madame BOUQUET énonce l'ordre du jour.

- I. Rappel sur le contexte et le contenu du contrat
- II. Etat d'avancement des actions du contrat
 - 1) Présentation synthétique des actions réalisées en 2016 et à venir en 2017
 - 2) Présentation d'opérations par les maîtres d'ouvrage (CEN Auvergne et Moulins Communauté)
- III. Perspectives 2017 (dont la proposition d'un avenant à mi-parcours)

Madame BOUQUET remercie les personnes présentes et les acteurs du territoire pour leur soutien, elle excuse les partenaires absents et propose un tour de table afin de faire connaissance avec les membres de l'assemblée et faciliter les échanges.

I. Rappel sur le contexte et le contenu du contrat

Certaines personnes assistant au comité de pilotage pour la première fois, le contexte et les grandes lignes du contrat sont brièvement rappelés (cf. diaporama).

II. Etat d'avancement des actions du contrat

L'animatrice du contrat, Amandine DEGUILHEM, présente de manière synthétique l'avancement des opérations ayant débuté à ce jour, ainsi que les actions à venir en 2017 (cf. diaporama).





Dans l'ensemble ce point ne soulève pas d'observation particulière. Les porteurs de projets présents apportent des précisions complémentaires le cas échéant.

2 opérations sont développées plus en détails par leurs maîtres d'ouvrage respectifs (cf. diaporamas annexés) :

- ➤ Julien SAILLARD présente l'ensemble des actions en faveur de la dynamique fluviale de l'Allier, portées par le CEN Auvergne en partenariat avec le CEN Allier :
 - Cellule d'accompagnement pour la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier (A1)
 - Acquisitions foncières sur les zones érodables (B.2.1)
 - Gestion et restauration de sites érodables (B.2.2) et plus particulièrement le projet d'effacement de la protection de berge de Bellerive située sur la commune de La Roche Noire (63) au niveau de l'Ecopôle du Val d'Allier
- ➤ Sylvain DURIX expose les actions de restauration et d'aménagement menées par Moulins Communauté sur le site de Chavennes (B.2.8).

III. Perspectives 2017

1) Avenant

Les documents du contrat, signés le 8 juillet 2015, prévoient la possibilité de réaliser des avenants à la programmation en cours. Après une année et demie de mise en œuvre, se pose la question d'établir un avenant à mi-parcours pour compléter la programmation et actualiser le nom de certaines structures.

En amont de la présente réunion, des échanges entre la structure porteuse et les partenaires financiers ont amené à proposer de réserver cet éventuel avenant aux compléments d'actions déjà inscrites dans le contrat et de ne pas l'ouvrir à de nouveaux porteurs de projets.

Plusieurs compléments d'opérations, inscrits dans les fiches actions sont d'ores et déjà identifiés, sous réserves de confirmation par leurs maîtres d'ouvrage respectifs et de leur financement. Une réunion sera prochainement proposée aux signataires du contrat et à la Région Centre Val de Loire, autorité de gestion du POI FEDER Bassin de la Loire, dans ce sens (réunion fixée post-réunion au 16 mars 2017).

 Action A5: Rédaction d'une synthèse sur les études réalisées sur les gravières (LPO Auvergne): travaux de réhabilitation écologique d'1 ou 2 gravières identifiées dans le cadre de l'étude





- Action B.1.7 : Gestion de l'ENS la Boire des Carrés (Vichy Communauté) : actions inscrites dans le nouveau plan de gestion qui débutera en 2018
- Action B.2.2 : Gestion et restauration de sites érodables (CEN Allier) : prise en compte des travaux de gestion courante par le Département de l'Allier, sur les sites acquis
- Action B.2.7 Stratégie de gestion et d'aménagement du val d'Allier au nord de l'agglomération de Vichy, secteur de Saint-Germain-des-Fossés/Billy (Vichy Communauté): travaux issus des conclusions de l'étude en cours

Par ailleurs, plusieurs acteurs soulignent le manque de moyens financiers pour les actions de communication et de sensibilisation destinées au grand public. Bien que cette thématique n'ait pas été retenue dans le cadre du contrat, Messieurs BUCHE (SEAT) et SAILLARD (CEN Auvergne) souhaiteraient tout de même qu'un budget supplémentaire puisse être consacré à la communication avec les riverains lors de certains travaux, comme le projet d'effacement de la protection de berge de Bellerive.

Sans pouvoir garantir l'éligibilité de cette demande à ce stade, il est convenu que cette proposition fera l'objet d'une discussion avec les partenaires financiers lors d'une prochaine réunion technique.

Propositions retenues concernant un avenant à mi-parcours :

- Le réserver aux compléments d'actions déjà inscrites dans le contrat ;
- Evaluer rapidement son contenu technique et son montage financier pour qu'il soit effectif au 1^{er} janvier 2018;
- Valider son contenu en comité de pilotage en juin 2017;
- Déposer le projet d'avenant à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en début d'été
 2017, en vue d'une validation par son conseil d'administration à l'automne prochain.

2) Comité de pilotage

La prochaine réunion du comité de pilotage du contrat est fixée au Mardi 6 juin 2017 après-midi (le lieu reste à préciser).

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- ➤ Validation du rapport annuel 2015-2016
- > Validation du contenu de l'avenant





- ➤ Validation des actions de valorisation prévues en 2018 sur les sites historiques gérés dans le cadre des actions B.1.1 à B.1.3 portées par la LPO et les CEN(s)
- Présentation de 2 actions par les maîtres d'ouvrage

En l'absence de question complémentaire, la réunion est clôturée à 12h30.

Partenaires financiers et maîtres d'ouvrage du contrat



































Syndicat intercommunal de Chadieu



Syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagements des Communautés de Communes de Billom et de Mond'Arverne (SEAT)